Spécificités de la terminologie française et slovaque de la valence des verbes

A. H. Ibrahim et V. Křečková

L'utilisation d'une terminologie (c'est-à-dire des unités terminologiques liées au domaine de spécialité concret) est l'une des caractéristiques principales des communications scientifiques. L'élaboration et l'utilisation des documents ayant le caractère des textes de spécialité et contenant les unités des connaissances (concepts, termes, définitions, systèmes conceptuels) est non négligeable non seulement pour la formation et l'enseignement, mais aussi pour le développement de tous les domaines scientifiques, voire tous les domaines de l'activité de l'homme. La globalisation liée au développement accéléré des sciences et techniques au niveau international, nécessite une communication efficace, dont la communication de spécialité utilisant les termes en tant que représentants de l'analyse scientifique (découpage) de la réalité (du monde). Les ensembles terminologiques bilingues sont construits avec l'objectif de contribuer à une communication efficace au niveau international et multilingue.

1 Spécificités de la terminologie linguistique

Plus la collaboration internationale au niveau de la recherche linguistique se développe, plus les questions concernant la terminologie linguistique unilingue, bilingue voire plurilingue sont nombreuses (Neveu, 2006). La terminologie linguistique présente de nombreuses spécificités. Alors que la caractéristique majeure de la terminologie d'un domaine d'activité est d'établir une relation biunivoque et monosémique entre un terme et son référent extérieur à la langue [L <=> R], la terminologie linguistique établit une relation intralinguistique [L <=> L] propre à une langue donnée et entièrement dépendante de cette langue (Ibrahim – Křečková, 2009). La néologie et la (para)synonymie au niveau de la métalangue correspondent à la diversité de l'évolution des méthodes de recherche, de la classification et de l'évaluation des faits de langue. Le contenu conceptuel du terme linguistique étant construit en fonction des critères méthodologiques préalablement choisis dépend des approches théoriques qui le définissent (Neveu, 2007-2008).

La spécificité de la terminologie linguistique devient non négligeable lors de l'élaboration des terminologies bilingues relevant d'un domaine de la linguistique. L'établissement de l'équivalence bilingue à partir de l'analyse contrastive des concepts et des systèmes conceptuels des langues en question permet ainsi de tenir compte des spécificités de la représentation conceptuelle des termes « équivalents » et de définir ainsi leur degré d'équivalence.

2 Terminologies linguistiques française et slovaque

Traditionnellement, la terminologie linguistique slovaque dispose de deux formes représentant le même concept : le terme slovaque et le terme « international » emprunté au latin souvent par l'intermédiaire de l'allemand et du tchèque. La terminologie française étant directement créée à partir du latin, une certaine intercompréhension des termes slovaques et français est envisageable et l'on pourrait considérer comme inutile le fait de construire les terminologies bilingues slovaque – français ou français – slovaque dans le domaine de la linguistique. Or, la terminologie slovaque de la valence des verbes est construite à partir des concepts liés, à priori, à la description et à l'analyse de la langue slovaque. La terminologie linguistique française de la valence des verbes est liée, à priori à l'analyse de la langue française. Il arrive donc que les concepts exprimés par le terme français et par le terme slovaque « international » et supposés être équivalents diffèrent plus ou moins. Si, par exemple, le terme français de 'valence' et le terme slovaque « international » de '*valencia*' pourraient être considérés comme équivalents parfaits (ou presque), ce n'est pas le cas du terme français 'verbe transitif' et du terme slovaque « (partiellement) international » '*tranzitívne sloveso*', le terme français 'verbe transitif' ayant pour équivalent slovaque le terme '*predmetové sloveso*' et le terme slovaque '*tranzitívne sloveso*' ayant pour équivalent français le terme 'verbe transitif direct' (Taraba, 1995 ; Jamborová, 2009 ; Křečková, 2012).

Ainsi, à propos de la terminologie linguistique slovaque et française, L. Mešková (1995) montre que les soit-disant « équivalents » français des termes slovaques '*frazeológia*' et '*frazeologický*' sont souvent utilisés avec un sens différent en linguistique française et en linguistique slovaque. Le terme français 'phraséologique' concerne plutôt la phrase, le terme slovaque '*frazeológia* (*frazeologický*)' concerne l'étude des expressions figées.

Les exemples d'équivalence partielle entre les termes linguistiques, voire grammaticaux, slovaques et français ne manquent pas. À titre d'exemple, le terme français 'attribut' pour lequel on a en slovaque deux termes « équivalents » : '*doplnok*' et '*menná časť slovesno-menného prísudku*'. Cette différence n'est pas très étonnante puisque le concept même d'attribut, malgré son caractère très courant dans toutes les langues indoeuropéennes, s'exprime différemment dans des langues européennes de traditions pourtant relativement proches : *predicato nominale* ou *predicado nominal* en italien ou espagnol, mais *predicative adjective* en anglais. Parallèlement, on constate qu'il y a une équivalence partielle entre les termes français 'phrase' et 'proposition' et leur équivalent slovaque '*veta*'. Là aussi la situation se retrouve dans d'autres langues européennes. Si l'italien ou l'anglais sont comparables au français avec *frase* / *propo-*

sizione ou *sentence / clause* l'espagnol ou le polonais sont comparables au slovaque avec *oración* ou *zdanie* (Ibrahim – Křečková, 2009).

3 Terminologie de la valence des verbes dans les ouvrages français et slovaques

La terminologie française de la valence des verbes relève, à priori, de l'ouvrage de Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959) qui a emprunté le terme de 'valence' au vocabulaire de la chimie. Depuis, le terme 'valence' désigne, dans le domaine de la linguistique, le mode de construction des verbes selon le nombre d'actants que les verbes sont susceptibles de régir. La théorie structuraliste de Tesnière a été développée dans les travaux de J. Feuillet (« Les fonctions sémantiques profondes », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 75/1, 1980), G.Lazard (*L'Actance*, Paris, PUF, 1994) ou J.François (*Changement, causation, action. Trois catégories sémantiques fondamentales du lexique verbal français et allemand*, Genève, Droz, 1989). Les recherches sur la valence des verbes ont abouti, dans des langues différentes, à l'élaboration d'ensembles (dictionnairiques) de verbes, dont le dictionnaire de valence des verbes tchèques VALLEX qui relève de l'approche fonctionnelle et générative (FGP) de P. Sgall et J. Panevová (voir P. Pognan, « De la théorie à l'application : Vallex, une démarche exemplaire », *The Prague Bulletin of Mathematical Linguistics*, 89, 2008, p. 97-106) ou le dictionnaire de valence de Karl Van den Eynde et Piet Mertens *DICOVALENCE* (Leuven, Université de Leuven, 2010).

La théorie valencielle de Tesnière a eu, dans la linguistique slovaque, un impact sur la théorie de « *intencia* ». La terminologie traditionnelle slovaque de la valence du verbe distingue deux notions : « *valencia* » au niveau de la forme (valence) et « *intencia* » au niveau du sens (valence sémantique). Le terme « *intencia* » représente la catégorie grammaticale au sein de laquelle sont liés la substance (le fond) des verbes en tant que dénominations, des marques dynamiques existantes indépendemment, ainsi que le caractère transitoire du procès du verbe. L'analyse du sens du verbe est donc liée, dans la linguistique slovaque, à la notion de « *intencia* » définie par E. Paulíny (1943) comme une « orientation » du procès de l'actant à gauche (agent ou acteur) en direction de l'actant à droite. Au niveau du sens, on définit l'agent qui réalise le procès, le procès lui même et l'objet. Les catégories du verbe se distinguent, par la suite, par l'expression formelle de ces composantes sémantiques. Ainsi, Paulíny définit huit types « intentionels » de verbes. Plus tard, dans les travaux de J. Ružička (1968), « *intencia* » du procès verbal est définie comme la catégorie lexicale et grammaticale du verbe, dans laquelle on lie « la substance (le fond) des verbes en tant que dénominations des marques dynamiques existant indépendamment et le caractère transitoire du procès verbal ». En plus du terme central « *intencia slovesného deja* », J. Ružička (1960a, 1960b, 1961) introduit le terme « *intenčná hodnota slovesa* » (valeur intentionnelle du verbe) qui est plus proche de la notion de la valence du verbe. M. Sokolová (1995) distingue « *intencia* » au niveau de la forme (valence) et « *intencia* » au niveau du sens (valence sémantique).

Dans la syntaxe slovaque, on définit donc « *intencia* » ou la « valeur intentionnelle » du verbe ainsi que la « *valencia* », c'est à dire « valence » du verbe qui est une notion

plus large que « *intencia* ». En ce qui concerne « *intencia* » du verbe on tient compte en plus de l'actant à gauche du verbe, d'un seul actant à droite du verbe ; en ce qui concerne la valence, on tient compte de tous les actants obligatoires, et éventuellement des actants facultatifs. Le terme slovaque « *intencia* » représente un phénomène de structure profonde qui se trouve entre la structure mentale et la structure linguistique. C'est par ce fait que, les linguistes slovaques distinguent l'« *intencia* » en tant que phénomène de structure profonde et la « *valence* » représentant un phénomène de la structure de surface. J. Horecký (1990) considère le terme « *intencia* » en tant qu'une des catégories grammaticales du verbe. M. Sokolová (1995) distingue la structure valencielle des verbes et leur structure « intentionnelle », ce qui a été repris par le *Dictionnaire des valences des verbes slovaques* (Nižníková – Sokolová, *Valenčný slovník slovenských slovies*, 1998), ainsi que dans la monographie de M. Ivanová (2006). Il semble que le terme slovaque « *intencia* » (ou « *intencia slovesného deja* ») n'appartient qu'à la terminologie slovaque liée à la valence du verbe. Nous n'avons pas trouvé d'équivalent français de ce terme introduit par les linguistes slovaques. Dans le *Dictionnaire explicatif des termes linguistiques de la valence des verbes : slovaque – français / français – slovaque* (Katarína Chovancová – Amr Helmy Ibrahim – Vlasta Křečková – Ivan Očenáš – Patrice Pognan) nous proposons donc de : (a) traduire en français le terme slovaque *intencia* par un terme descriptif et explicatif *valence sémantique* ou, éventuellement, *intention du verbe* ; (b) garder, en français le terme slovaque *intencia* tel quel, en tant qu'emprunt et le compléter par une définition en français ainsi que par une note explicative (en français).

4 Terminologies linguistiques française et slovaque de la valence des verbes : approche contrastive

L'élaboration des ensembles terminologiques bilingues (français et slovaque) relevant du domaine de la valence des verbes a été initiée par le projet « Conception d'une nouvelle grammaire de la langue slovaque pour les francophones (système linguistique et valence verbale) » réalisé en collaboration par des équipes de recherche slovaques (Faculté des lettres de l'Université Matej Bel de Banska Bystrica) et françaises (Institut national des langues et civilisations orientales de Paris et Université Paris-Sorbonne).

La problématique de la valence des verbes attire les linguistes, notamment ceux qui s'intéressent au traitement automatique des langues naturelles, mais elle est importante pour tous ceux qui apprennent et utilisent une langue étrangère. Le terme « valence », appartenant à l'origine au domaine de la chimie, a été utilisé en linguistique pour la première fois par Lucien Tesnière, linguiste français, qui a eu recours, dans son ouvrage *Éléments de syntaxe structurale* (1959) à une métaphore pour désigner le mode de construction des verbes selon le nombre d'actants qu'ils sont susceptibles de régir. Le dictionnaire terminologique de la valence des verbes (slovaque – français / français – slovaque) élaboré en collaboration par des linguistes slovaques et français présente les termes slovaques liés à la problématique de la valence des verbes et leurs équivalents français. Les termes vedettes sont accompagnés d'informations complémentaires dont notamment l'abréviation du terme vedette, le/les contexte(s) avec leurs sources, synonymes, définition(s), exemple(s), hyperonyme, isonyme(s) hyponyme(s), termes utilisés dans le même contexte ainsi que la note linguistique, si né-

cessaire. Le dictionnaire étant conçu selon les principes du travail terminographique présente, pour chaque terme, son contexte avec les indications de la source bibliographique, et indique la position du terme dans le système conceptuel, celui-ci étant propre à chaque langue. Cette approche permettra, par la suite, de comparer les systèmes conceptuels de chaque langue pour découvrir les divergences à prendre en compte lors de l'établissement des équivalences.

Les concepts, en tant qu'unités de connaissance n'existent pas d'une manière isolée, mais s'accordent avec d'autres concepts qui appartiennent au même domaine thématique. Comme l'indique la norme terminologique STN ISO 704 (2005), la représentation des concepts dans des systèmes conceptuels implique le domaine de connaissance qui a été à l'origine de la création du concept ainsi que les intentions et les besoins des utilisateurs. L'élaboration du système de concepts est basée sur l'analyse et la confrontation des concepts liés à un champ conceptuel. La norme internationale recommande d'élaborer les systèmes conceptuels à partir des relations hiérarchiques (relation générique ou relation genre – espèce, relation partitive ou relation partie – tout) ou encore à partir des relations associatives (pragmatiques). La relation générique est une relation entre deux concepts où la compréhension (intention) d'un concept inclut la compréhension (intention) d'un autre concept et, au minimum, un autre caractère distinctif. La relation partitive est une relation entre deux concepts où l'un d'eux représente le tout dont l'autre fait partie. Pour les relations associatives (pragmatiques), il s'agit de la relation entre deux concepts établie à partir d'une association non hiérarchique et liée à l'expérience pragmatique, il s'agit, par exemple, des relations suivantes : cause – effet ; procédé – produit ; procédé – méthode ; activité – endroit, ou encore des relations temporelles. Les systèmes conceptuels peuvent être représentés par des schémas conceptuels différents, selon le type de relation (relation entre le concept générique et le concept spécifique ou relation entre le concept intégrant et le concept partitif) tout en indiquant les concepts superordonnés, les concepts subordonnés et les concepts coordonnés. La confrontation des systèmes conceptuels propres à chaque langue permet de mettre en évidence le niveau de correspondance de concept à concept et, par la suite, le niveau d'équivalence de terme à terme, éventuellement, si nécessaire, de résoudre les difficultés dues à l'équivalence partielle par des procédés linguistiques tels que l'emprunt, la néologie ou la paraphrase.

La recherche des équivalences en terminographie bilingue s'appuie sur les principes et les méthodes de la terminologie en tant qu'étude scientifique des concepts et des termes. Pour la terminographie bilingue, la recherche d'équivalents ne consiste pas en une « traduction littérale » ou « traduction mot à mot » du terme-entrée. La démarche consiste, pour chaque langue, à procéder, à partir du concept, à sa description dans chaque système, et enfin, à rechercher la forme de sa désignation, c'est-à-dire le terme cible dans la langue d'arrivée. Pour trouver l'équivalent du terme de la langue A dans la langue B, il est nécessaire de passer par la confrontation des systèmes conceptuels terminologiques des deux langues et de comparer la relation concept / terme de la langue A avec la relation concept / terme dans la langue B, et cela sur le plan conceptuel, mais aussi sur le plan terminologique, où le concept du terme est exprimé le plus souvent par une définition descriptive en langue naturelle (mais il peut y avoir aussi d'autres types d'expressions, par exemple l'expression graphique).

L'établissement des correspondances entre le concept de la langue A et le concept de la langue B est un procédé qui peut assurer la fiabilité des équivalents des termes de la langue de départ dans la langue d'arrivée. Pour élaborer un corpus terminologique bilingue fiable, il est nécessaire de s'appuyer sur des définitions terminologiques bien élaborées à partir de sources documentaires fiables. Le rôle et la structure de la définition qui explicite le concept par les moyens de la langue naturelle sont, pour la terminographie bilingue, très importants. La définition décrit le concept à un niveau d'abstraction donné, distingue le concept des autres concepts apparentés, établit des relations entre le concept en cause et les autres concepts du système afin de déterminer la place qu'occupe ce concept à l'intérieur du système (Bessé, de, 1988). L'équivalence entre le terme de la langue A et le terme de la langue B est réalisée par confrontation du concept de la langue A avec le concept de la langue B. On distingue, généralement, trois cas fondamentaux de correspondances des concepts. La correspondance de concept à concept totale et parfaite introduit une équivalence totale entre le terme de la langue A et le terme de la langue B. Cette équivalence parfaite entre deux termes de deux langues est loin d'être la situation la plus fréquente, notamment dans certains domaines de spécialité. Elle semble être pourtant de plus en plus présente dans les domaines dont les systèmes conceptuels se sont construits récemment, probablement à cause du développement actuel de la coopération internationale.

Les recherches sur la terminologie bilingue (slovaque : français) de la valence des verbes ont été réalisées dans le cadre du projet « Conception d'une nouvelle grammaire de la langue slovaque pour les francophones (système linguistique et valence verbale) », dont l'un des objectifs a été la construction de l'ensemble terminologique bilingue slovaque – français du domaine de la valence des verbes en vue d'une collaboration efficace des chercheurs slovaques et français intéressés par le domaine de la valence des verbes. Le point de départ étant la terminologie slovaque de la valence des verbes relevée dans les ouvrages slovaques de référence, notamment les monographies dont celle de M. Ivanová (2006), J. Kačala (2012), J. Nižníková (2001), M. Sokolová (1993), ainsi que dans le *Dictionnaire de la valence des verbes slovaques* (*Valenčný slovník slovenských slovies*) élaboré par J. Nižníková, M. Sokolová *et al.* (1998), l'objectif a été de proposer les équivalents français pour les termes slovaques de la valence des verbes. Pour la recherche des équivalents français des termes slovaques, les ouvrages publiés en français, dont notamment ceux de L. Tesnière (1959) ou G. Lazard, (1994), les grammaires (Charaudeau, 1992 ; Grevisse – Goosse, 2007), ainsi que de nombreux articles concernant la problématique de la valence des verbes ont été analysés.

La valence d'un verbe correspond au nombre de ses compléments pour construire un énoncé simple et complet. Ces compléments sont les actants du verbe, dits quelquefois compléments verbaux. Quant aux circonstants, dits aussi compléments de phrases, ce sont les compléments ajoutés au verbe pour obtenir un énoncé complexe. (Neveu, 2011 ; Ducrot – Schaeffer, 1972, 1995). Les linguistes slovaques définissent, en plus de la valence du verbe, la valence sémantique qu'ils appellent « *intencia* » (du verbe). Il s'agit de la catégorie lexicale et grammaticale au sein de laquelle sont liés la substance (le fond) des verbes en tant que dénominations, des marques dynamiques existantes indépendamment, ainsi que le caractère transitoire du procès du verbe. Dans la syntaxe slovaque, on distingue donc la « valence du verbe », en slovaque

« *valencia* », correspondant au nombre de compléments du verbe pour construire un énoncé simple et complet de « *intencia* » ou « valeur intentionnelle » du verbe. Le terme slovaque « *intencia* » représente le phénomène qui se trouve entre la structure mentale et la structure linguistique. Ainsi, les linguistes slovaques distinguent l'« *intencia* » qui représente un phénomène de la structure profonde et la « *valencia* » (c'est-à-dire « valence ») qui représente un phénomène de la structure de surface. (Ivanová, 2006 ; Nižníková – Sokolová, 1998)

Pour le corpus de la terminologie bilingue (slovaque – français) de la valence des verbes, on constate certaines spécificités qui pourraient être considérées comme typiques pour la terminologie linguistique, en général. Il s'agit notamment d'un nombre important de synonymes ou quasi synonymes. A titre d'exemple, nous citons, pour la terminologie française de la valence des verbes, les synonymes du terme slovaque *l'avovalenčné doplnenie* ainsi que ceux de son équivalent français 'actant à gauche du verbe'. Le terme slovaque *l'avovalenčné doplnenie* (Nižníková – Sokolová *et al.*, 1998 ; Nižníková, 2001) a pour synonymes les termes *l'avovalenčný participant* (Nižníková, 2001 ; Nižníková – Sokolová *et al.*, 1998) ou *l'avovalenčný aktant* (Nižníková – Sokolová *et al.*, 1998). Son équivalent français 'actant à gauche du verbe' (variante abrégée 'actant de gauche') est appelé aussi 'prime actant' (Bossong, 1998) ou encore 'agent' (Neveu, 2011 ; Creissels, 2004). Les actants constituent la valence du verbe. Ils sont hiérarchisés de manière exclusivement syntaxique, d'après la fonction syntaxique qu'ils remplissent dans la phrase active : sujet = actant 1 (prime actant), complément d'objet direct = actant 2, complément d'objet indirect = actant 3. Les linguistes slovaques distinguent, du point de vue sémantique, trois types d'actants placés à gauche du verbe : *agens*, pour les verbes d'action, *procesuál*, pour les verbes de processus, et *statuál*, pour les verbes statiques. Pour le terme français de 'circonstant', en tant que complément accessoire du verbe, nous avons trouvé cinq synonymes : 'participant externe' ou 'participant libre' ou 'complémentation libre' (Pognan, 2008), ainsi que 'complément accessoire' ou 'complément périphérique' (Van den Eynde – Mertens, 2010).

Le *Dictionnaire explicatif des termes linguistiques de la valence des verbes : slovaque – français / français – slovaque* (Katarína Chovancová – Amr Helmy Ibrahim – Vlasta Křečková – Ivan Očenáš – Patrice Pognan) élaboré en collaboration par des linguistes slovaques et français présente les termes slovaques liés à la problématique de la valence des verbes suivis de leurs équivalents français. Les vedettes sont accompagnées des informations complémentaires telles que l'abréviation du terme vedette, contexte(s) et sa source, définition, exemple(s), hyperonyme, isonyme(s) hyponyme(s), termes utilisés dans le même contexte, terme équivalent en français / terme équivalent en slovaque. L'analyse contrastive des concepts liés aux termes slovaques et français de la valence des verbes a montré que, pour la majorité des cas, l'équivalence établie entre le terme slovaque et le terme français n'est que partielle ou imprécise : le terme slovaque faisant référence au système de la langue slovaque tandis que son équivalent français (partiel ou imprécis) fait référence au système de la langue française.